

Retraite-pénibilité : mirage et arnaques

En 2014, la loi Hollande/Ayrault a augmenté le nombre de trimestres nécessaires pour avoir droit à une retraite à taux plein. Par exemple : un salarié né en 1973 aura besoin de 43 ans de cotisations, soit 172 trimestres au lieu des 166 fixés par la réforme Sarkozy de 2010.

Pour faire passer la pilule, le gouvernement avait annoncé que les salariés avec un travail pénible ne seraient pas impactés, grâce à la création d'une retraite anticipée pénibilité.

Avec la mise en place de la loi El Khomri et du compte personnel d'activité au 1^{er} janvier 2017, le gouvernement et ses amis se vantent de l'entrée en vigueur de ce dispositif-pénibilité. Regardons-y de plus près...

Comment ça marche ?

Chaque année, l'employeur doit inscrire des points-pénibilité sur le compte du salarié en fonction du poste qu'il occupe.

Mais, les facteurs de pénibilité ne sont reconnus que sous certaines conditions :

- ✓ Le travail de nuit (entre minuit et 5 heures) seulement s'il est effectué 120 nuits par an.
- ✓ Le travail répétitif seulement s'il est effectué dans un « cycle » inférieur à 30 secondes.
- ✓ L'exposition au bruit seulement s'il s'agit d'un bruit de plus de 81 décibels.
- ✓ Idem pour les vibrations, le port de charges lourdes, la chaleur ou le froid ...

La loi établit des critères drastiques pour attribuer aux salariés le moins de points possibles.

A Sochaux, comme ailleurs, les salariés ont découvert avec stupéfaction que ni le doublage, ni le travail en chaîne, ni le travail aux presses ne leur donnaient le moindre point !

Il n'y a guère que le travail de nuit qui permet de gagner 4 points par an.

Non-rétroactivité

Il n'existe pas de rétroactivité. Aucun salarié n'a le moindre point validé avant 2015 !

Et sur une carrière complète, le nombre de points est plafonné à 100.

ON PEUT PARLER
PÉNIBILITÉ AU
TRAVAIL ?



VOUS ÊTES
PENIBLES !

A quoi servent les points acquis ?

Formation : Les 20 premiers points ne pourront aller que sur un « compte-formation », utilisable seulement avec l'accord de l'employeur !

Retraite : Les points restants permettront d'obtenir une « majoration de trimestres » pour partir en retraite. Un trimestre vaut 10 points.

Si rien ne change, un salarié pourrait donc avoir au maximum (et dans 25 ans !), une majoration de 8 trimestres pour anticiper son départ.

MAIS, ces trimestres ne seront pas pris en compte dans le calcul du montant de sa retraite.

Un salarié qui a besoin de 172 trimestres pourra partir avec 164 trimestres + 80 points-pénibilité mais sa retraite sera réduite au prorata 164/172 !

Ainsi, les rares bénéficiaires du compte-pénibilité auront droit à une retraite amputée de 5 % pour le restant de leurs jours !



Campagne TPE malgré le froid !

Cela n'a pas été très simple d'aller à la rencontre des salariés des Très Petites Entreprises pour les inciter à voter CGT entre le 30 décembre et le 13 janvier. On peut dire que Mme El Khomri avait choisi les bonnes dates pour que les salariés ne votent pas !

Merci à ceux qui ont bravé le froid pour donner un coup de main. Les résultats seront connus vendredi 3 février.

Avec Dominique Henry, contre la criminalisation syndicale

Le 12 janvier, nous étions plus de 350 à l'appel du Collectif de soutien pour accompagner Dominique Henry au Tribunal où elle comparait pour son refus de prélèvement ADN. Salariés et paysans côte à côte : On n'avait pas vu ça à Montbéliard depuis la mobilisation contre le grand canal.

Le matin, la salle était comble pour le débat sur la criminalisation syndicale :

- Pour illustrer l'obligation pour les « résistants » de s'affranchir des règles de la propriété privée, Charles Piaget a témoigné de la lutte des LIP avec occupation d'usine, relance de la production par les salariés eux-mêmes, camouflage du stock, et vente des montres pour assurer le salaire des « grévistes ». Autant d'actions parfaitement illégales mais totalement légitimes !
- Un généticien a expliqué que le fichage des militants syndicaux dans le fichier des terroristes, criminels et délinquants sexuels n'avait rien d'anodin. Un procédé qui donne des informations très complètes sur le « fiché » (origine géographique, caractéristiques physiques, maladies, ...) mais aussi sur ses parents et ses enfants ! Un fichage d'une durée de 40 ans dont on ne sait pas comment il sera utilisé par de prochains gouvernement ou s'il ne va pas être piraté comme tant d'autres !
- Pascal Meyer, pour l'UL CGT, a fait le lien entre l'acharnement judiciaire contre Dominique Henry et celui que subissent les salariés de Goodyear, d'Air France et les manifestants contre la loi El Khomri.



L'après-midi, le débat a porté sur la restructuration de l'agriculture et de l'élevage sous la coupe des grands groupes (de Monsanto à Nestlé en passant par Lactalis) avec ses conséquences sur l'emploi, l'alimentation, l'environnement et les animaux. Pour la CGT, Bruno Lemerle a mis en lumière les points communs entre restructuration industrielle et restructuration agricole et les intérêts convergents entre salariés et paysans.

La Cour d'Appel d'Amiens avait considéré que Dominique Henry et ses camarades de la Confédération paysanne avaient servi de lanceurs d'alerte par leur opération non violente de démontage de la ferme des 1000 vaches. Mais le Tribunal Correctionnel de Montbéliard n'en a tenu aucun compte et a condamné Dominique à 750 € d'amende.

Le combat continue :

- Dominique a fait appel et sera convoquée dans les prochains mois à la Cour d'Appel de Besançon.
- C'est la loi qu'il faut changer, et les 5500 signatures sur la pétition en ligne seront un appui pour cela.

27 janvier : soutien aux aides à domicile de Soli-cités

Les retraités sont parmi les principaux utilisateurs de l'aide à domicile. Notre section a apporté son soutien à la lutte des salariées de Soli-cités qui refusent la remise en cause de l'indemnisation de leurs frais de déplacement dans le cadre de leur travail.

Nous en avons profité pour demander à la direction de Soli-cités une meilleure organisation pour que les personnes âgées aient affaire aux mêmes personnes, en évitant la multiplication des intervenants.

Voir l'intégralité du communiqué sur notre site internet : <http://retraitecgtpsa.free.fr>

Au Foyer municipal d'Audincourt de 8H15 à 12H30 suivie d'un repas fraternel

Jeudi 16 février : Notre Assemblée Générale annuelle

D'abord merci et bravo ! Plus d'une centaine de syndiqués ont répondu à notre petit questionnaire envoyé en janvier et 73 se sont inscrits pour participer à l'assemblée générale.

Nous aurons aussi la présence d'une dizaine d'autres retraités CGT du Pays de Montbéliard et de Besançon, et de représentants de l'Union locale, de l'Union départementale, de l'Union Fédérale des Retraités de la Métallurgie et de la CGT hôpital.

A l'ordre du jour

- ✓ Le bilan de notre activité 2016 (loi El Khomri, soutien aux Alstom, pouvoir d'achat, offre de soins, mutuelle ...) et perspectives 2017.
- ✓ La vie de notre section syndicale et les projets pour l'améliorer
- ✓ La situation générale avec la montée des dangers en France et sur la planète.
- ✓ Et, tous les sujets sur lesquels vous souhaitez intervenir !
- ✓ Le tout clôturé par un repas fraternel.



C'est donc un moment important d'échange, de débat et de convivialité. Si vous n'êtes pas inscrit et que vous avez un regret, passez vite un coup de fil à Bérénice (03 81 94 25 90) : on vous fera volontiers une petite place !

Inaugurons le nouvel hôpital à notre façon !

Le déménagement de l'hôpital est en cours.

L'action menée jusqu'à présent n'a pas été inutile puisque nous avons obtenu :

- ✓ L'augmentation du nombre de lits (820 au lieu de 772).
- ✓ L'engagement du maintien à Montbéliard (site du Mitan) de consultations de proximité dans une dizaine de disciplines (cardiologie, gynécologie, neurologie, dermatologie ...).
- ✓ L'agrandissement du parking du personnel (250 places supplémentaires).
- ✓ Une période de gratuite de 2H29 pour le parking des usagers.
- ✓ Une légère amélioration des dessertes de bus depuis le Pays de Montbéliard.

Pour autant, le compte n'y est pas :

- ✓ L'hôpital médian reste sous-dimensionné (lits, effectif). Les membres du personnel qui ont déjà déménagé signalent de nombreux problèmes (locaux de travail en sous-sol, éloignement du self..)
- ✓ L'accès reste difficile (bretelle d'accès et desserte depuis Montbéliard et Héricourt)
- ✓ Le parking payant va pénaliser les usagers dès que la santé d'un proche nécessite une présence importante (54 € le forfait de 30 heures !)
- ✓ Le partenariat PPP oblige l'hôpital à payer un loyer à Vinci au détriment du budget qui devrait être consacré à la qualité des soins (équipements, personnel, ...).
- ✓ Enfin, les médecins urgentistes alertent sur les risques d'un service d'urgence unique. Ils préconisent de conserver des services d'urgences non vitales de jour sur Montbéliard et Belfort !



Pour une « inauguration revendicative » en mars !

Nous proposons cette action qui permettra de manifester notre colère de façon inhabituelle et de faire connaître nos demandes et propositions pour un service public répondant aux besoins de la population.

Du côté du groupe PSA et de Sochaux

Vers des modifications à la « Mutuelle Vitali ».

Le 18 janvier, la Direction PSA a ouvert de nouvelles discussions avec les syndicats sur la Mutuelle Vitali. Un dossier qui nous concerne directement car les préretraités en congé-senior ont obligatoirement le Contrat Vitali et de nombreux retraités dépendent du contrat « Vitali -maintien de garanties ».

Ces discussions devront intégrer les nouvelles dispositions sur les « contrats responsables » mis en place par le gouvernement.

- ✓ Plutôt que d'interdire les dépassements d'honoraires, le gouvernement a décidé une surtaxe de 7 % sur les mutuelles qui les prennent en charge au-delà de certains plafonds.
- ✓ La Direction PSA veut en profiter pour réduire les remboursements notamment pour les spécialistes, la chirurgie, l'anesthésie, la radiologie et l'hospitalisation... mais bien sûr sans baisser les cotisations dans les mêmes proportions.
- ✓ De plus, les conjoints à charge (figurant sur la carte sécu) qui sont actuellement couverts dans le cadre d'une adhésion « famille », ne le seraient plus à partir de 2018. Conséquences financières : aujourd'hui pour couvrir un retraité et son conjoint à charge, cela coûte une cotisation famille de 156,72 €. Demain il faudra prendre une cotisation isolé (83,99 €) + une extension conjoint (96,54 €) soit 180,53 €.



Si nous voulons éviter une nouvelle augmentation de cotisations et la baisse de certains remboursements, il va falloir que nous alertions les retraités sur les mauvais coups qui se préparent.

Il y a aussi urgence à rendre toute sa place à la Sécu et à mettre fin aux abus des certaines professions médicales et des laboratoires pharmaceutiques qui s'enrichissent à ses dépens et aux nôtres.

A noter sur votre agenda

- Pour info. Du 11 février au 12 mars
Expo photos : « Dans la gueule du Lion »
Sur les jeunes ouvriers de Sochaux,
Tous les jours de 15H à 18H à l'Espace Gandhi (Audincourt).
- **Jeudi 16 février de 8H15 à 12H30**
Assemblée Générale de notre section de retraités
Au Foyer municipal d'Audincourt
- Jeudi 23 février : Réunion mensuelle du collectif
A 14H au-dessus du syndicat à Sochaux
- En mars (date à préciser) : Contre-inauguration de l'hôpital
- **Jeudi 30 mars : Journée nationale d'actions unitaires pour le pouvoir d'achat des retraités.** Modalités à décider localement.

